conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017 Code du produit: PP-00217 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PP-00217HN Relatex 4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

agents de blanchiment oxygénés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: vanBaerle AG

Rue: Schützenmattstrasse 21 Lieu: CH-4142 Münchenstein

Téléphone: 0041 61 415 91 11 Téléfax: 0041 61 415 92 22

e-mail (Interlocuteur): vanbaerle@vanbaerle.ch

Service responsable: Gefahrgutbeauftragter / 0041 61 415 91 11

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique 145 (international 0041 44 251 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger: Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de le règlement (CE) n o 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Eau oxygénée ... %; peroxyde d'hydrogène en solution

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017 Code du produit: PP-00217 Page 2 de 9

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance						
	N° CE N° Index N° REACH						
	Classification selon règlement (C	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]					
7722-84-1	Eau oxygénée %; peroxyde d'l	Eau oxygénée %; peroxyde d'hydrogène en solution					
	231-765-0	008-003-00-9	01-2119485845-22				
	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H271 H302 H332 H314						

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

>= 30 % agents de blanchiment oxygénés, < 5 % phosphonates.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017 Code du produit: PP-00217 Page 3 de 9

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

Le produit contient: active en oxygène, comburant

5.3. Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Information supplémentaire

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Eliminer les restes avec beaucoup d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible, Explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants

Protéger contre: Gel, Forte chaleur. Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière. stabilité aue stockage 24 mois.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec: Produits à teneur en chlore actif./ Produits chimiques, Combustible,

Inflammable./ organique Produits chimiques/ Agent oxydant/ Agent réducteur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017 Code du produit: PP-00217 Page 4 de 9

Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	0,5	0,71		VME 8 h	
		0,5	0,71		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants >= 0,4 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) >= 480 min

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Protection de la peau

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur: incolore, limpide
Odeur: caractéristique, piquant

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 5.5

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle non déterminé

d'ébullition:

Point d'éclair: non applicable

Dangers d'explosion

Non explosif.

Température d'inflammation: non applicable

Propriétés comburantes

Le produit contient: Peroxyde d'hydrogène

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017 Code du produit: PP-00217 Page 5 de 9

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1.13 g/cm³

Hydrosolubilité: complètement miscible

(à 20 °C)

Viscosité dynamique: < 100 mPa·s

(à 20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés. Des impuretés peuvent engendrer une décomposition catalytique (cf. sous-section 10.5).

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Gel, Forte chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

Réagit avec les : Produits chimiques, Combustible, Inflammable./ organique Produits chimiques/ Produits à teneur en chlore actif./ Agent réducteur/ Agent oxydant

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec des métaux comme l'aluminium, l'étain et le zinc avec dégagement de chaleur et formation d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 1218.4 mg/kg; ATE (par inhalation aérosol) 4.372 mg/l

N° CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source			
7722-84-1	Eau oxygénée %; peroxyde d'hydrogène en solution							
	par voie orale	DL50 mg/kg	418 - 445	Rat	ECHA			
	dermique	DL50	3000 mg/kg	Rat	GESTIS			
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	(2) mg/l	Rat	GESTIS			
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	(2) mg/l	Rat	GESTIS			

Irritation et corrosivité

Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017 Code du produit: PP-00217 Page 6 de 9

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source			
7722-84-1	Eau oxygénée %; peroxyde d'hydrogène en solution								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	16,4 mg/l	96 h	Tête de boule	ECHA			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1.38 mg/l	72 h	Skeletonema costatum	ECHA			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2.4 mg/l		Daphnia pulex (puce d'eau)	ECHA			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0.63 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA			
	Toxicité bactérielle aiguë	(466 mg/l)	0 h	Boue activée	ECHA			

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017 Code du produit: PP-00217 Page 7 de 9

Code d'élimination des déchets-Produit

160903 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Substances oxydantes; Peroxydes, par exemple peroxyde

d'hydrogène Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 2014

14.2. Désignation officielle dePeroxyde d'hydrogène, solution aqueuse

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 5.

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 5.1+8



Code de classement:OC1Quantité limitée (LQ):1 LQuantité dégagée:E2Catégorie de transport:2N° danger:58Code de restriction concernant lesE

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 2014

14.2. Désignation officielle dePeroxyde d'hydrogène, solution aqueuse

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 5.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 5.1+8



Code de classement:OC1Quantité limitée (LQ):1 LQuantité dégagée:E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2014

14.2. Désignation officielle deHydrogen peroxide, aqueous solution

transport de l'ONU:

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017 Code du produit: PP-00217 Page 8 de 9

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 5.1+8



5.1

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité dégagée:

EmS:

1 L

E2

F-H, S-Q

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 2014

14.2. Désignation officielle de Hydrogen peroxide, aqueous solution

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 5.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 5.1+8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L Passenger LQ: Y540 Quantité dégagée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 550
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 554
IATA-Quantité maximale (cargo): 5 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III) 2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Prescriptions nationales

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017 Code du produit: PP-00217 Page 9 de 9

Teneur en COV (OCOV): 0 %

Information supplémentaire

CH: N'est pas soumis au OPAM (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H271 Peut provoguer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	SU main	SU	PC	PROC	ERC	AC	Spécification
1	Produits de lavage et de	22	20	35	-	-	30	
	nettoyage (y compris							
	produits à base de							
	solvants)							

SU main: Groupes d'utilisateurs principaux
PC: Catégories de produits
PROC: Catégories de processus
ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen
SU: Secteurs d'utilisation
PROC: Catégories de processus
AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)